



## Laisser ma part d hiritage a mon frere

Par **vanes0468**, le **04/08/2014 à 15:40**

bonjour voila mon frère et moi avons héritée de la maison de mère donc nous possédons chacun une moitié moi ayant des problèmes avec huissier et par peur qu ils saisissent la maison puis je renoncer a ma part et laisser la maison a mon frère?!!

Par **aguesseau**, le **04/08/2014 à 16:01**

bjr,  
vous pouvez renoncer à la succession en faisant une déclaration au greffe du tribunal.  
mais en renonçant vous vous appauvrissez volontairement au détriment de vos créanciers,  
ceux-ci pourront éventuellement contester cette renonciation qui les lèse en application de  
l'article 1167 du code civil.  
avez-vous des enfants ?  
cdt

Par **vanes0468**, le **04/08/2014 à 16:42**

non pas d enfant